



Bordereau de signature

01DEL2025

Signataire	Date	Annotation
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>	24/01/2025	
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>	24/01/2025	  Certificat au nom de <u>Olivier_SEGURA</u> (maire, COMMUNE DE STUCKANGE), émis par <u>Certinomis - Prime CAG2</u> , valide du 02 oct. 2023 à 14:00 au 01 oct. 2026 à 14:00.
<i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>		

Dossier de type : ACTES // Signature



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de voix	13

Etaient présents : ANTOINE Corinne - BONNAIRE Guy - DOLLEZ Patrice - FRADELLA Cédric - GENNEVOIS Hervé - GROHS Doris - LEININGER Véronique - PLATAT Mégane - SCHEIDER Franck - SCHREINER Marie-Claire - SEGURA Olivier

Absents excusés : GENNEVOIS Marie a donné procuration à GENNEVOIS Hervé - VUILLEMARD Patrick a donné procuration à GROHS Doris - PITTET Jordane

Absent non excusé : BONVIER Camille

Le secrétaire de séance élu par le Conseil Municipal : CALLEGARI Carine.

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Stuckange sous la présidence d'Olivier SEGURA, maire.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à la majorité par les membres présents et représentés du conseil du 19 décembre 2024.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Convocation transmise le 18 janvier 2025.

01DEL2025 – Utilisation des délégations du Maire et divers.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir (art. L.2542-1 et suivants du C.G.C.T) :

- Urbanisme : depuis le dernier conseil municipal nous avons enregistré :

PC	DP	CU	PD
1	1	0	0

Fait et délibéré à Stuckange,
Le jeudi 23 janvier 2025.
Le Maire
Olivier SEGURA

Signé par : olivier Segura
Date : 24/01/2025
Qualité : maire

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

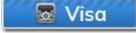
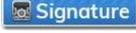
Publié le 24/01/2025

ID : 057-215708637-20250123-02DEL2025-DE

Bordereau de signature

02DEL2025



Signataire	Date	Annotation
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE</i> (215708637)	24/01/2025	
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE</i> (215708637)	24/01/2025	  Certificat au nom de <u>Olivier_SEGURA</u> (maire, COMMUNE DE STUCKANGE), émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 02 oct. 2023 à 14:00 au 01 oct. 2026 à 14:00.
<i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE</i> (215708637)		

Dossier de type : ACTES // Signature



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le 24/01/2025

ID : 057-215708637-20250123-02DEL2025-DE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de voix	13

Etaient présents : ANTOINE Corinne - BONNAIRE Guy - DOLLEZ Patrice - FRADELLA Cédric - GENNEVOIS Hervé - GROHS Doris - LEININGER Véronique - PLATAT Mégane - SCHEIDER Franck - SCHREINER Marie-Claire - SEGURA Olivier

Absents excusés : GENNEVOIS Marie a donné procuration à GENNEVOIS Hervé - VUILLEMARD Patrick a donné procuration à GROHS Doris - PITTET Jordane

Absent non excusé : BONVIER Camille

Le secrétaire de séance élu par le Conseil Municipal : CALLEGARI Carine.

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Stuckange sous la présidence d'Olivier SEGURA, maire.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à la majorité par les membres présents et représentés du conseil du 19 décembre 2024.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Convocation transmise le 18 janvier 2025.

02DEL2025 – Fixation de la grille tarifaire - ALSH

Monsieur le Maire rappelle la création d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour certaines périodes de vacances scolaires. Dont la première session se déroulera du 10 au 14 février 2025.

Pour cela il est nécessaire de fixer une grille tarifaire.

Il précise que cette grille est composée sur les mêmes bases que la grille tarifaire en vigueur pour le service périscolaire. Elle est donc composée de 8 tranches de quotient famille.

Les inscriptions seront faites uniquement sur la base d'un forfait semaine de 5 jours.

Un tarif différent sera appliqué pour les enfants non-résidents dans la commune.

Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante :

Signé par : olivier segura
Date : 24/01/2025
Qualité : maire

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [Télérecours citoyens](http://Telerecours.citoyens) accessible sur le site www.telerecours.fr



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 24/01/2025
Reçu en préfecture le 24/01/2025
Publié le 24/01/2025
ID : 057-215708637-20250123-02DEL2025-DE

TRANCHE	FORFAIT SEMAINE DE 5 JOURS STUCKANGEOIS	FORFAIT SEMAINE DE 5 JOURS EXTERIEUR
< 500	75.00€	85.00€
Entre 501 et 750	100.00€	110.00€
Entre 751 et 1100	115.00€	125.00€
Entre 1101 et 1400	120.00€	130.00€
Entre 1401 et 1700	130.00€	140.00€
Entre 1701 et 2000	140.00€	150.00€
Entre 2001 et 2300	160.00€	170.00€
> 2301	170.00€	180.00€

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la grille tarifaire ci-dessus

Pour	10
Contre	Cédric FRADELLA Mégane PLATAT Franck SCHEIDER
Abstention	0

Fait et délibéré à Stuckange,
le jeudi 23 janvier 2025.
Le Maire,
Olivier SEGURA

Signé par : olivier segura
Date : 24/01/2025
Qualité : maire